



Tél. Fax : 03 44 13 01 31

commune-legallet@wanadoo.fr

legallet.fr 03 44 13 01 31

M. BOUREUX 06 82 26 46 74

Secrétariat ouvert lundi 8h 12h jeudi 8h 12 h

Permanence assurée le mercredi 18h 20 h

NOTE INFORMATIONS AOÛT-SEPTEMBRE 2024 A VOS AGENDAS



- * **Brocante Vide Grenier COMMUNE DE LAFRAYE le 25 août 2024 de 7 heures à 18 heures**
6 premiers mètres gratuits puis 5 euros par tranche de 3 mètres supplémentaires. Réservation en mairie
03 44 80 47 31 Buvette et restaurations sur place
- * **Train à vapeur du Beauvaisis circulation les dimanche 18 et dimanche 25 août** départs 14h, 15h30
et 17 h Gare de Crèvecœur Le Grand WWW.MTVS.FR
- * **Jeux de société Veillées jeux le Vendredi 30 août 2024 de 17 heures à 22 heures** au Centre Social
Inscription avant l'atelier au 03 44 80 81 58 ou par mail csr.froissy.crevecoeur@gmail.com
5 euros par veillée et frais d'adhésion
- * **Cérémonie Récompenses aux jeunes diplômés de LE GALLET : le vendredi 30 août 2024 19 heures** à la mairie de LE GALLET
- * **Forum des Associations Samedi 31 août 2024 de 10 h à 18 h** à la Salle des Fêtes de Crèvecœur Le Grand
Entrée libre – Restauration sur place
- * **VIDEO MAPPING Festival gratuit** – diffusion en boucle (projection toutes les 10 minutes environ)
Crèvecœur Le Grand Hôtel de Ville **Vendredi 06 septembre 2024 de 21 heures à 23 heures** : Création
sur la façade de l'Hôtel de Ville qui évoquera **d'Artagnan** (les 3 Mousquetaires d'Alexandre Dumas) et de
19 heures à 21 heures : **concerts** proposés par l'Association Crépicoordienne pour la Promotion de la
Culture
- * **Permanences de la Mission Locale Crèvecœur Le Grand** à la Maison du Conseil Départemental 24
Avenue du Château **Vendredi 13 septembre 2024 matin** et **vendredi 27 septembre 2024 matin**
uniquement sur rendez-vous au 03.55.78.72.00
- * **21 septembre 2024 La Gallo-Romaine Courses et marches nature Vendeuil-Caply (60)**
Trail 8 km 19 h30 Trail 14 km 19h00 Trail 21KM 18h30
Marche ou virée nordique 8 km ou 14 km à 18 heures Kid trail enfants nés de 2010 à 2018 15h30

Le saviez-vous ?

Lourde amende, sanctions plus dures... Ce que vous risquez désormais en cas de grand excès de vitesse. Après les mesures préconisées par le CISR (Comité Interministériel de la Sécurité Routière) en juillet 2023, le grand excès de vitesse devient un délit. Dépasser la vitesse limite autorisée de 50 km/h peut envoyer l'automobiliste en prison dès la première infraction. De plus, l'amende maximale est multipliée par plus de deux.



Si depuis le 1^{er} janvier 2024 [les petits excès de vitesse n'entraînent plus de perte de point](#), les grands excès de vitesse sont, eux, davantage sanctionnés. Dépasser la vitesse autorisée de 50 km/h est dorénavant considéré comme un délit. [C'est la conséquence des 38 nouvelles mesures prises en juillet 2023 par le CISR](#) (Comité Interministériel de la Sécurité Routière).

En cas de contrôle, l'amende peut atteindre 3 750 €. Les automobilistes risquent deux mois d'emprisonnement et se voient retirer six points sur leur permis. Auparavant, le montant maximum de l'amende était fixé à 1 500 €, et le contrevenant pouvait se voir retirer six points sur son permis. [70 000 cas de grands excès de vitesse sont en moyenne comptabilisés chaque année.](#)

Un délit dès la première infraction

Avant 2024, le grand excès de vitesse n'était pas considéré comme un délit, sauf en cas de récidive dans les trois ans après une première infraction. Dorénavant, c'est dès la première infraction que la prison pourra être prononcée. L'automobiliste pourra également subir un retrait de permis ou la confiscation du véhicule.

En vue de ne pas encombrer les tribunaux, le délit de grand excès de vitesse pourrait être éligible à la procédure de l'amende forfaitaire délictuelle (AFD). Cette dernière a pour but « **un traitement rapide et efficace des procédures les plus simples, et de rendre les sanctions pénales plus effectives** », [indique le ministère de l'Intérieur](#). L'amende sera ramenée à 600 ou 800 €, sans passage devant le tribunal de police ou le tribunal correctionnel. Il faut néanmoins attendre la parution du texte de loi au Journal officiel pour savoir si l'AFD aura été retenue pour ces grands excès de vitesse.

Source Ouest France Publié le 07/01/2024

EN ATTENTE DU SERVICE DE DÉMINAGE :

Au dessus du site « France Insectes, il est connu qu'il y avait eu autrefois un dépôt de munitions de la première guerre.

Des jeunes de LE GALLET ont eu un bon réflexe en découvrant dans le bois un obus non éclaté de la première guerre : Ils ont averti les gendarmes. A ce jour et en attendant le service de déminage, la zone est balisée et interdite à tout public,

A noter qu'en cas de découverte de munitions, la procédure générale est de contacter la mairie qui se doit de saisir le service départemental de déminage.

Pour votre sécurité, il ne faut ni les toucher ni les déplacer.



LES MUNITIONS DE GUERRE SONT TOUJOURS DANGEREUSES ! ! ! !

FERMETURE DU SECRÉTARIAT

En raison de congés annuels,
**le secrétariat sera fermé du lundi 12 août au vendredi 23 août
et du lundi 16 septembre au 27 septembre 2024**

Merci de votre compréhension.

En cas d'urgence, veuillez contacter

M. Le Maire M. Mathieu BOUREUX au 06.82.26.46.74

DÉPARTEMENT
OISE
ARRONDISSEMENT
BEAUVAIS
CANTON



ST JUST EN CHAUSSÉE

M. Le Maire de la Commune de LE GALLET

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2213-1,

VU le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,

VU la circulaire n° 86-230 du 17 juillet 1986 relative à l'exercice des pouvoirs de police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'État dans le Département en matière de circulation routière,

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des Routes et Autoroutes, et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière- Livrer1- Huitième partie- Signalisation temporaire, pris en vertu de son article 1^{er} et approuvé par arrêté interministériel en date du 6 novembre 1992,

Considérant qu'il importe de faciliter l'accomplissement des travaux d'entretien des voiries sur le territoire de la commune tout en maintenant la circulation des véhicules.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Durant la période d'exécution de travaux d'entretien des voiries sur le territoire de la commune, la circulation de tous les véhicules s'effectuera sur une demi-chaussée en sens unique-alterné sur les voies communales. Sur certains axes, la fermeture temporaire peut être nécessaire.

ARTICLE 2 :

Le choix de la demi-chaussée praticable et le sens de circulation des véhicules sont laissés à l'initiative de l'entreprise COLAS (21 rue Hyppolite Bayard - 60000 BEAUVAIS), en fonction de l'avancement du chantier.

ARTICLE 3 :

La signalisation temporaire réglementaire sera mise en place, maintenue et entretenue, conformément à la législation en vigueur, par l'entreprise COLAS (21 Rue Hyppolite Bayard - 60000 BEAUVAIS), titulaire du marché de travaux.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté est applicable du 10 juin 2024 au 30 novembre 2024.

ARTICLE 5 :

Les infractions aux instructions du présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément aux règlements en vigueur.

ARTICLE 6 :

Monsieur Le Maire de LE GALLET

Monsieur Le Directeur de l'entreprise COLAS (21 rue Hyppolite Bayard - 60000 BEAUVAIS)

Monsieur Le Lieutenant du Groupement de Gendarmerie locale,

Sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la commune, dont une ampliation sera adressée à :

Monsieur le Directeur de l'entreprise COLAS (21 rue Hyppolite Bayard - 60000 BEAUVAIS)

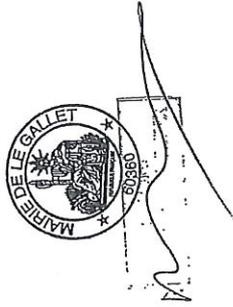
Monsieur le Lieutenant du Groupement de Gendarmerie locale

Monsieur le responsable de l'UTID de Saint Just en Chaussée

A LE GALLET

Le 10 juin 2024

Le Maire



DU NOUVEAU A LE GALLET

La place des houx (Rue de la Sablonnière) où on peut se poser, jouer à la pétanque comprend maintenant un jeu à ressort.



L'aire de jeux Place de l'Église tout récemment aménagée devrait faire des heureux pour les enfants âgés de 2 à 8 ans.



Et les plus grands pourront maintenant s'adonner à des sports collectifs (basket, handball, football ...) avec ces deux buts multi-sports installés derrière la mairie

**Cette opération est financée pour 23 % par la Commune soit 5 537 euros (fonds propres),
pour 40 % par l'État (DETR) soit 9 733 euros
et pour 37 % par le Conseil Départemental soit 8 800 euros**

RETOUR sur le passage de la flamme à BRETEUIL (le 18 juillet) en quelques photos



**Les porteurs de la flamme
un parcours de 1,3 km (départ Centre Culturel Jules Verne arrivée au stade Jacques-Descamps)**



Un grand moment mémorable sous un magnifique soleil avec 32 délégations



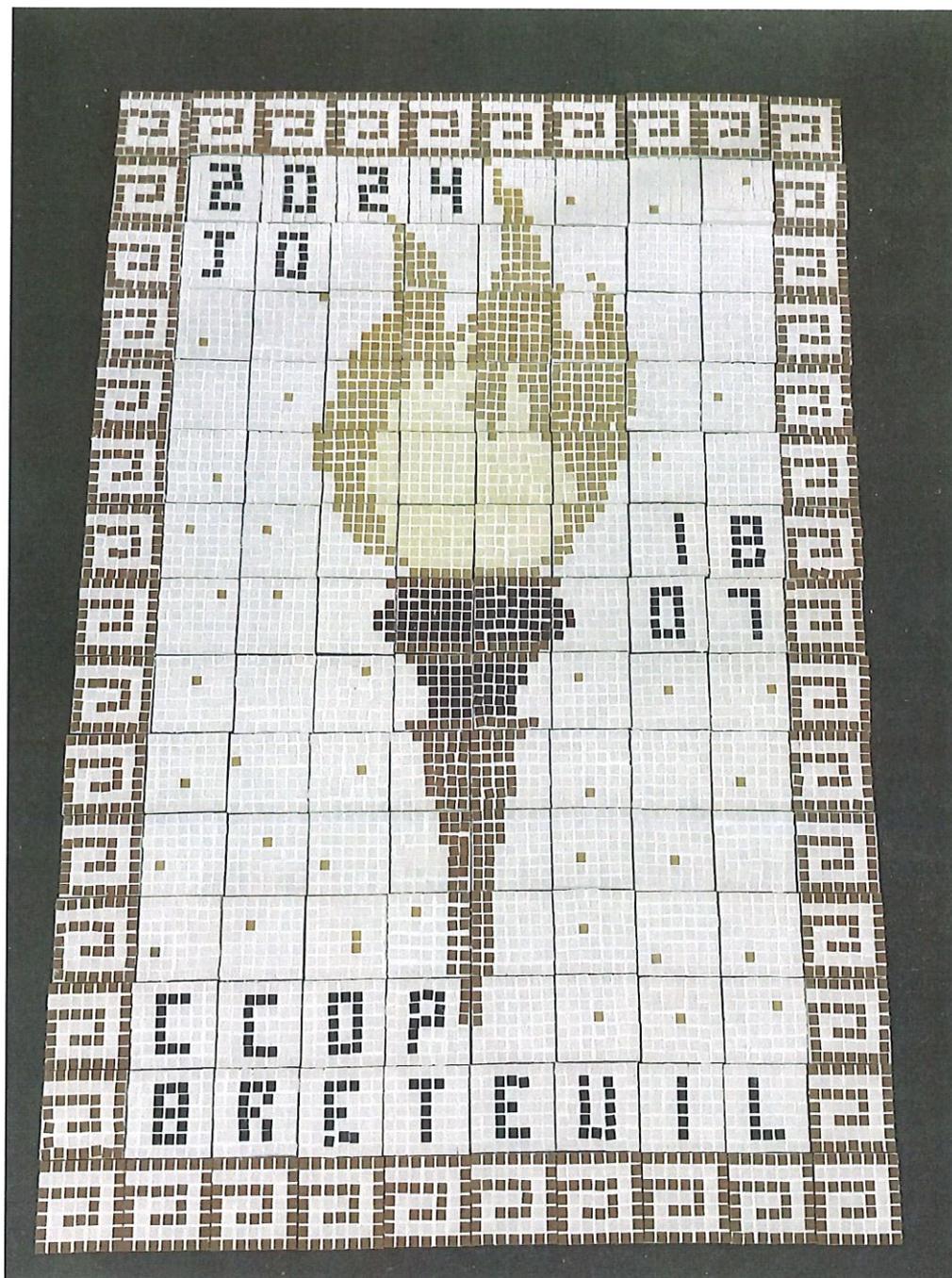
Merci à M. Rippler (porte-drapeaux) et à tous les membres de la délégation de La Commune de Le Gallet qui représentaient le pays de la Jamaïque

Et enfin, beaucoup d'animations gratuites ont été proposées par les associations locales pour la joie de tous (zumba, football freestyle, tennis, football, karaté ... concert avec le groupe musical « Baraqué »)



Source : Photos « photos ©Paris 2024 » et « ©CC Oise Picarde/Mairie Breteuil »

L'équipe du musée de Vendeuil Caply tenait à vous faire partager l'œuvre finalisée de l'animation "mosaïque participative" réalisée le 18 juillet dernier lors du passage de la flamme olympique.



Le panneau réalisé fait 1,50 de haut sur 1 m de large

Il est constitué de 150 carrés de mosaïque

cela représente 7350 tesselles (les petits carrés de mosaïque)

Les participants ont réalisé ces carrés de mosaïque entre 15h15 et 18h45.

Une très belle réalisation.

Félicitations à toutes et à tous.

Cela se passe à LE GALLET



La boutique La ferme aux insectes étoffe sa gamme de produits

Animalerie – Jardin – Appâts et amorces pêche

Animalerie :

- Aliments Poules et basse-cour (Vers de farine vivants et séchés)
- Aliments et matériels pour reptiles
- Aliments pour oiseaux du ciel et oiseaux exotiques (Graine et boule de graisse à base d'insectes)
- Aliments pour rongeurs (foin, friandises et plantes comestibles)
- Croquettes pour chiens et chats à base de farine d'insectes
- Brosses made in La Brosserie Française pour chiens et chats
- Herbe à chat (poussée ou à faire pousser)

Jardin :

- Amendement naturel pour le potager et les plantes

Appâts et amorces pour la pêche :

- Appâts vivants (Vers de farine aromatisés, vers de terre, asticots,
- Amorces à base de farine d'insectes

Vous pouvez commander en drive sur notre site : www.lafermeauxinsectes.com Ou nous rendre visite directement à la boutique :

- Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h
- Le vendredi sur rendez-vous 06 74 52 48 13 / 06 63 53 56 58
- Lieu-dit le fond du bois 60360 LE GALLET

ÉQUIPE MOBILE DE PRÉVENTION SANTÉ PRÉCARITÉ

L'équipe Mobile de Prévention Santé Précarité du Département de l'Oise a pour objectifs de :

- Favoriser l'accès aux droits des usagers
- Soutenir l'usager lors de ses démarches
- Lutter contre le renoncement aux soins
- Orienter l'usager vers les professionnels de santé ou les structures associatives

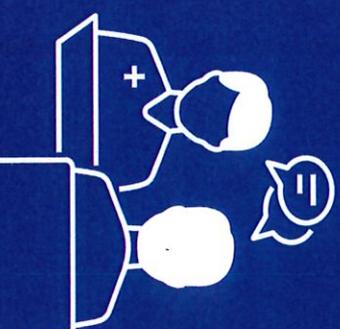
CONTACTEZ-NOUS

ACTION MOBILE DE PRÉVENTION SANTÉ PRÉCARITÉ

Pascal CUADRADO, Infirmier
pascal.cuadrado@oise.fr
03 44 10 45 49 ou 06 19 34 86 17



ÉQUIPE MOBILE DE PRÉVENTION SANTÉ PRÉCARITÉ



**PROGRAMME
JUILLET
AOÛT
SEPTEMBRE
2024**

En partenariat avec :



Picardie Verte
Communauté de Communes

Le projet « Action mobile de prévention santé précarité » est mené par le Conseil départemental de l'Oise en partenariat avec la Communauté de Communes de la Picardie Verte (CCPV) qui regroupe 88 communes.

JUILLET 2024

LUNDI 29 JUILLET

CSR de Breteuil
De 14h00 à 16h30

MARDI 30 JUILLET

Epicierie Solidaire de Breteuil
De 9h30 à 12h00

AOÛT 2024

JEUDI 1^{ER} AOÛT

Resto du cœur de Grandvilliers
De 9h30 à 12h00

MERCREDI 7 AOÛT

MCD de Crèvecœur-le-Grand
De 9h30 à 12h00
CSR de Grandvilliers
De 14h00 à 16h30

JEUDI 8 AOÛT

Resto du cœur de Formerie
De 9h30 à 12h00
NOOE Emploi de Formerie
De 14h00 à 16h30

MARDI 13 AOÛT

CSR de Froissy
De 9h30 à 12h00
MCD de Songeons
De 14h00 à 16h30

MERCREDI 21 AOÛT

MCD de Crèvecœur-le-Grand
De 9h30 à 12h00
CSR de Grandvilliers
De 14h00 à 16h30

JEUDI 22 AOÛT

CSR de Marseille-en-Beauvaisis
De 9h30 à 12h00
Epicierie solidaire de Feuquières
De 14h00 à 16h30

LUNDI 26 AOÛT

CSR de Breteuil
De 14h00 à 16h30

JEUDI 29 AOÛT

CSR de Songeons
De 9h30 à 12h00
Resto du cœur de Crèvecœur-le-Grand
De 14h00 à 16h30



Pour l'utilisateur :
Accès aux droits
Soutien aux démarches
Orientation vers les professionnels de santé ou les structures associatives



SEPTEMBRE 2024

MARDI 3 SEPTEMBRE

CSR de Froissy
De 9h30 à 12h00
MCD de Songeons
De 14h00 à 16h30

MERCREDI 4 SEPTEMBRE

MCD de Crèvecœur-le-Grand
De 9h30 à 12h00
CSR de Grandvilliers
De 14h00 à 16h30

JEUDI 5 SEPTEMBRE

Resto du cœur de Formerie
De 9h30 à 12h00
NOOE Emploi de Formerie
De 14h00 à 16h30

MARDI 17 SEPTEMBRE

Epicierie Solidaire de Breteuil
De 9h30 à 12h00

JEUDI 19 SEPTEMBRE

CSR de Marseille-en-Beauvaisis
De 9h30 à 12h00
Epicierie Solidaire de Feuquières
De 14h00 à 16h30

LUNDI 23 SEPTEMBRE

CSR de Breteuil
De 14h00 à 16h30

MARDI 24 SEPTEMBRE

MCD de Crèvecœur-le-Grand
De 9h30 à 12h00
CSR de Songeons
De 14h00 à 16h30

JEUDI 26 SEPTEMBRE

Resto du cœur de Grandvilliers
De 9h30 à 12h00
Resto du cœur de Crèvecœur-le-Grand
De 14h00 à 16h30

- S'assurer de l'ouverture des droits.
- Faciliter l'accès à l'offre de soins.
- Lutter contre l'isolement des personnes en situation de précarité.
- Lutter contre le renoncement aux soins.
- Orienter le demandeur vers les associations locales et les acteurs du lien social particulièrement riches d'activités et de ressources essentielles à la prévention de la perte d'autonomie.
- Orienter le demandeur vers les professionnels de santé et les structures de soins adaptées à sa problématique.

DEPUIS

2021

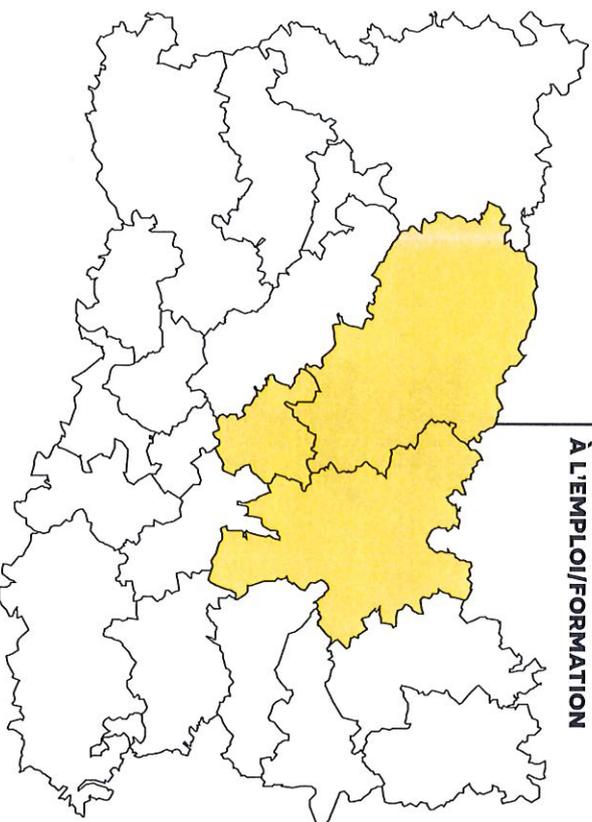
986
PERSONNES REÇUES EN
ENTRETIEN INDIVIDUEL

2096

PERSONNES
ACCUEILLIES

47%

RETOUR
À L'EMPLOI/FORMATION



Contactez-nous :

du lundi au vendredi au 06 46 45 84 27 ou à bus4-emploi@oise.fr



Mairie de Saint-Just-en-Chaussée
RUE DE LA MAIRIE
FRANCAISE

France
Travail



Cofinancé par
l'Union européenne

Rejoignez-nous !

oise.fr



DU 27

AOÛT

AU 19

DÉCEMBRE

2024

LE BUS
DÉPARTEMENTAL
POUR
L'EMPLOI



- ▶ Étudiants
- ▶ **Sans emploi**
- ▶ En reconversion professionnelle
- ▶ **Seniors**
- ▶ Employeurs



- ▶ Emplois
- ▶ **Formations**
- ▶ Apprentissage
- ▶ **Informations**
- ▶ Jobs d'été

SAINT-JUST-EN-CHAUSSÉE • CLERMONT • ESTRÉES-SAINT-DENIS

▶▶▶ **SERVICE DÉPARTEMENTAL ITINÉRANT OUVERT À TOUS**

